REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 056-215602616-20260603-2026_06_07-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la commune de LA VRAIE CROIX

Séance du 03 juin 2026

Nombre de membres		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

L'an deux mil vingt-six, le trois juin, à vingt heures, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur GUIBLIN Pascal, Maire,

Présents : P.GUIBLIN – S.ROUSSELET – P.BOUVET – M.LEFORT – S.GRAVIER – L.CELLIER – C.ROLLAND – S.SOUNDRON – L.HEYMANS – G.LE CADRE - S.DEJARDIN – S.DUBOT – S.TACHEAU – P.BONNIN
Convocation : le 22 avril 2026
Absents excusés : S.TACHEAU pouvoir donné P.BOUVET
Absents : -
Secrétaire de séance : S.SOUNDRON a été désigné secrétaire de séance.

2026-06-07 : ACQUISITION DIVISION DE PARCELLE ZO N°155 POUR CRÉATION D'UN PARKING PUBLIC MUNICIPAL

Considérant la réflexion globale menée par la commune autour de l'aménagement du Jardin de Tournay et la pertinence de créer un parking public municipal,

Vu la délibération du 29/04/2026 qui acte un accord de principe pour acquérir, auprès du propriétaire de la parcelle ZO n°155, qui est d'accord au prix de 85 € /m², une bande de terrain en fond de parcelle et la décision de demander à un géomètre d'intervenir sur le terrain.

Suite au passage du géomètre Monsieur le Maire propose d'acquérir, après division de la parcelle, une surface de terrain d'environ 1 500 m² au prix de 85€/m².

Il a été discuté de prévoir dans le cadre de la promesse de vente la possibilité de faire du décaissement, talutage et abattage afin de faire corréler ces travaux avec les travaux de finition du lotissement à proximité.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'acquérir une surface de terrain d'environ 1 500 m² après division de la parcelle ZO n° 155 au prix de 85 € m² pour la création d'un parking public municipal.
- De prévoir dans le cadre de la promesse de vente la possibilité de faire du décaissement, talutage et abatage.

Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

Fait et délibéré les jours, mois et an susvisés
Pour copie certifiée conforme
Le Maire,
Pascal GUIBLIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
et publication ou notification du